## CHARTE DE DEONTOLOGIE de l'association Onco Soutien Accompagnement (OSA)

Cette charte de déontologie a pour objet de définir les valeurs éthiques et morales à respecter dans le but de protéger l'intérêt des thérapeutes et des personnes qui les consultent.

Sont inscrit dans le projet d'OSA des thérapeutes, des praticiens, des coachs, des esthéticiennes, des professeurs, etc.

Pour faciliter la lecture de notre charte de déontologie nous avons choisi d'opter pour les termes praticiens et clients.

Tout praticien inscrit pour l'action d' OSA à l'obligation de respecter la charte de déontologie dont les règles sont les suivantes :

- 1- Être enregistré professionnellement en tant que praticien dans la ou les spécialités que vous nous avez indiqué lors de votre inscription.
- 2- Disposer des diplômes, qualifications et autres autorisations nécessaires pour exercer son activité.
- 3- Ne pas se substituer à un médecin, ne pas donner de diagnostic, ni modifier ou interrompre un traitement en cours. Les soins apportés seront des soins de soutien et de mieux-être.
- 4- Apporter des soins ou des séances de qualité dans le but d'accompagner au mieux vos clients et de leur apporter le meilleur de votre spécialité, sans mise en danger de leur santé.
- 5- Rediriger le client vers un autre praticien ou médecin, si vous estimez que le parcours thérapeutique sera ainsi plus bénéfique.
- 6- Faire passer l'intérêt et le mieux-être de votre client avant vos intérêts personnels et financiers.
- 7- Respecter le libre arbitre de votre client et ne pas lui imposer votre façon de penser, vos opinions religieuses, politiques ou vos idées personnelles.
- 8- Éviter tous comportements, gestes, paroles pouvant être perçus comme du harcèlement moral ou sexuel.
- 9- Préserver l'intimité de votre client et ne pas lui demander de se dévêtir complètement.
- 10- Éviter toutes actions verbales ou physiques, pouvant porter atteinte à l'intégrité physique et psychique de votre client, tels que des comportement de prise de pouvoir, de jugements, de manipulations, de projections personnelles, etc...
- 11- Mettre en garde votre client si il devient dépendant de vous.
- 12- Respecter la totale liberté du choix thérapeutique de votre client.
- 13- Ne pas faire culpabiliser votre client en lui signifiant qu'il est responsable de ses maux et qu'il est le seul fautif s'il ne guérit pas.
- 14- Participer à l'autonomie de votre client, l'amener à devenir acteur de sa santé.

15- Dans le cadre de votre activité, vous êtes amené à collecter des informations personnelles sur vos clients. En tant que praticien vous êtes tenu au secret professionnel et vous devez respecter la vie privée de vos clients.

Vous avez pris connaissance de la charte déontologique d' OSA qui ne se porte pas responsable en cas de non respect de celle-ci et qui se réserve le droit de vous retirer du projet sans dédommagement, en cas de non respect de cette charte